

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 3 MARS 2016

Le conseil municipal a été convoqué le 25 février 2016, en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Vote du compte administratif 2015
4. Vote du budget primitif 2016 et des taux de fiscalité
5. ZA Arcade : vote du compte administratif 2015 et du BP 2016
6. Travaux de voiries : validation du projet et demande de subventions
7. Attribution de subventions aux associations
8. Indemnités aux élus : modificatif
9. Création d'emplois
10. Contrat groupé pour l'assurance risque statutaire : avis du conseil municipal
11. Relais d'assistantes maternelles : convention d'utilisation de locaux
12. Élection des délégués au SDDEA
13. Informations et questions diverses.

## Étaient présents :

Christine ROBILLARD, Nicolas MENNETRIER, Patricia HONNET, Jean-Philippe HASS, Marie-Laure HRVOJ, Jacky CADOT, Philippe DAMASE, Robert MOCQUARD, Liliane VOYARD, Yannick LAURENT, Ninetta NUNINGER, Clément CONTINANT, Marion HORNBECK, Robert BESANÇON, Denis PHILIPPE, Nancy MOLIÈRES, Véronique STOLTZ, Véronique DUCHAMP, Laurence FOURNIER

## Absents excusés :

Valérie PELLERIN donne pouvoir à Marion HORNBECK  
Stéphane GAUCHER donne pouvoir à Marie-Laure HRVOJ  
Vincent BLANCHOT

Après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 février 2016 qui présente une coquille sur le montant de l'aménagement du centre-bourg, qu'il convient de rectifier, et désigné Mme Véronique DUCHAMP à la fonction de secrétaire de séance, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Sur proposition du Maire, l'assemblée :

- accepte le compte administratif 2015 qui est en parfaite conformité avec le compte de gestion de la trésorière. L'exercice se solde par un excédent global de 546 321,64 € qui s'explique essentiellement par des travaux de voiries non réalisés et qui font d'ailleurs l'objet d'un report sur 2016.
- approuve le budget primitif 2016 présenté par la commission de finances dont la section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 2 483 910 €, et la section investissement quant à elle à 2 103 840 €. Le conseil municipal accepte de maintenir pour 2016 les taux de fiscalité votés en 2015. Pour financer ces investissements, il consent au principe de contracter un emprunt plafonné à 1 200 000 €, compte tenu de la dette actuelle. Il sera à réaliser en fonction de la réalisation des projets.
- accepte le compte administratif 2015 de la zone artisanale de l'Arcade qui fait état d'un déficit de 74 371,42 € et le budget primitif 2016. Celui-ci est équilibré par un emprunt, déduction faite de la prise en compte de l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement au titre de l'année 2015. Le conseil municipal accepte de différer le remboursement du prêt-relais à 2017.

- accepte les travaux de voirie à réaliser sur 2016 qui se résument à des travaux rue des Cortins et rue du Calvaire, et en l'aménagement d'un cheminement piétonnier entre Barberey-Saint-Sulpice et Saint-Lyé (pour la partie Saint-Lyé).
- approuve l'attribution des subventions aux associations pour 2016 telle qu'elle résulte de la proposition de la commission de finances dont le montant s'élève à 12 780 € (dont 2 800€ à l'école primaire pour l'école du cirque).
- fixe les nouvelles indemnités à accorder aux membres de la municipalité suite à la délégation accordée à Mme FOURNIER pour la communication, et la décision de lui accorder également une indemnité.
- consent à la création d'emplois suite à des avancements de grade dans le cadre de la promotion interne et transforme un emploi à temps non-complet en temps complet, suite au départ en retraite d'un agent.
- renouvelle son mandat au centre de gestion pour relancer une consultation tendant à retenir une compagnie d'assurances prenant en charge le risque statutaire.
- accepte la convention à passer avec la communauté de communes pour l'utilisation du relais d'assistantes maternelles. Le conseil municipal demande que soit rajoutée la possibilité de régularisation en fin d'année, en tenant compte du montant des dépenses liées aux charges de fonctionnement prises en charge par la communauté de communes et les frais d'entretien de locaux pris en charge par la commune.
- procède à l'élection de ses représentants au sein du COPE, suite à la suppression du SIAEP Saint-Lyé/Payns et en attendant le nouveau grand syndicat départemental.

Titulaires :

Clément CONTINANT  
Marie-Laure HRVOJ

Suppléants :

Nicolas MENNETRIER  
Marcel SPILMANN

## **Informations et questions diverses**

### ***Le Maire***

- donne lecture d'un mail reçu à la communauté de communes par lequel M. BAROIN répond à un certain nombre de questions.
- précise au conseil municipal qu'il a assisté à la CDCI où Mme la Préfète va présenter l'examen de 76 amendements suite à sa proposition de schéma départemental de coopération intercommunale.

**Christine ROBILLARD** ajoute que les comptes de la communauté de communes présentent un excédent. Cette dernière réfléchit actuellement à la méthode de répartition pour le redistribuer aux communes avant la fusion avec le Grand Troyes (part fixe et part liée au nombre d'habitants). Elle va réaliser ces simulations pour lesquelles Mme ROBILLARD reste très vigilante.

**Nicolas MENNETRIER** informe le conseil municipal que la salle du physic-club rebaptisée « salle Rodin » est terminée pour accueillir les associations et les NAP.  
Les travaux de façade de la fleuriste ont repris.

**Patricia HONNET** rappelle la date de la prochaine commission urbanisme qui est fixée au 10 mars et celle relative à la poursuite de la révision du PLU le 17 mars.

**Jean-Philippe HASS** liste les activités du service vie locale à venir :

15/04 randonnée rollers

28/04 portes ouvertes ateliers vie locale (anglais, échec, sophrologie, équilibre, zumba séniors)

Mai balade nature

Par ailleurs, l'école primaire organise une école du cirque en mai et le club ados emmènera les jeunes à Europa Park pendant les vacances de printemps.

**Marie-Laure HRVOJ** informe de son choix quant au prestataire des fleurs – la commande est passée. Robert BESANÇON souhaite connaître la raison du choix d'un commerçant extérieur au département. Marie-Laure HRVOJ met en avant les compétences et la variété des produits.

**Jacky CADOT** invite les élus à venir l'aider le 28 mars pour la chasse à l'œuf.

**Robert Besançon** informe le conseil municipal que le syndicat intercommunal d'aménagement et d'étude de la vallée de la Seine va disparaître et que la compétence gestion des rivières sera reprise par le SDDEA.

Il souhaite revenir sur la commission urbanisme de janvier où il a été mis en cause par le maire-adjoint. Il n'accepte pas les insultes portées à son égard et particulièrement celle qui consiste à lui reprocher de divulguer des informations. Il estime qu'à partir du moment où le projet du centre bourg a été validé par le conseil municipal, les informations ne doivent pas être tenues secrètes.

Il déplore que la réunion avec la chambre d'agriculture ait été annulée sans prévenir.

Enfin, il reproche à la municipalité son manque de transparence et de communication, au nom d'une démocratie, qu'il estime légitime dans une telle assemblée.

Il prend la décision de ne plus participer aux commissions d'urbanisme et se réserve quant à son choix de rester membre du conseil municipal. Patricia HONNET ne souhaite pas donner suite à ces propos. Le Maire propose de les revoir tous les deux pour mettre un terme à ce différend.

**Denis Philippe** relève que deux membres sur six de la commission urbanisme ont exprimé leur avis favorable sur le centre bourg. Il déplore à son tour un manque de communication et la méthode de travail utilisée par la municipalité.

Il regrette d'avoir fallu attendre la réunion publique pour découvrir les images de synthèse réalisées par C3I. La commission d'urbanisme aurait pu en avoir connaissance avant. Patricia HONNET ajoute qu'elle n'en a eu connaissance, quant à elle, que lors des réunions de présentation du projet

Par ailleurs, Il fait remarquer que, lors de la réunion publique, le responsable de C3I a annoncé un chiffre erroné. Madame HONNET reconnaît la confusion dans les chiffres. Madame FOURNIER propose de rectifier lors d'un prochain écrit sur le sujet. Il demande à veiller à ne pas oublier le panneau lumineux dans le projet. Il s'interroge sur le montant, voire la pérennité, de la dotation de solidarité rurale quand la commune intégrera le Grand Troyes.

Il signale des lames d'air sous les portes de la salle des fêtes. M. MENNETRIER va voir le problème.

**Véronique STOLTZ** s'interroge sur l'emplacement du futur panneau lumineux. Mme HONNET lui répond qu'il appartiendra à la commission d'urbanisme de faire des propositions.

Elle souhaite connaître la suite réservée à la demande de distributeurs de billets, sachant que les commerçants en expriment le besoin. M. MENNETRIER déclare ne pas avoir de nouvelles de la BNP. M. le Maire ajoute qu'aucune banque n'est intéressée pour répondre à la demande. Mme DUCHAMP manifeste également son intérêt à voir concrétiser ce projet.

Elle demande l'état d'avancement de la résidence séniors, M. le Maire lui répond que le projet entame sa phase finale.

Elle interroge le Maire sur la suite donnée à sa demande de mettre en place « les voisins vigilants ». Dans ce cadre, elle lui a envoyé un certain nombre de documents. M. le Maire lui répond qu'il va étudier le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 H.

Le Maire,

Marcel SPILMANN